Président :	M. Hasmy	(Malaisie)
Membres :	Argentine	M. Martinsen
	Bangladesh	M. Ahmed
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Stoffer
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Teixeira da Silva
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Theron
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Grainger
	Tunisie	M. Tekaya
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 14 août 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2000/799)

n0061815.wpf

La séance est ouverte à 13 h 30.

Expression de sympathie adressée à la Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Conseil, présenter nos sincères condoléances au Gouvernement de la Fédération de Russie, ainsi qu'à son peuple et aux familles endeuillées à la suite du décès tragique de l'équipage du sous-marin *Kursk*.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 14 août 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2000/799)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis d'une lettre datée du 14 août 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, document S/2000/799.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/823, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2000/823) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1316 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 35.